



TOULOUSE

484 550 habitant.es dont 5 000 sans domicile fixe

À l'échelle de l'agglomération, 1 068 personnes vivent dans des squats et 800 en bidonvilles.

Eau, assainissement, hygiène et précarité à Toulouse



193

FONTAINES PUBLIQUES

1 fontaine
pour 2 510 habitants

- Accessibles 24h/24h, gratuites et ne craignant pas le gel, ouvertes toute l'année.

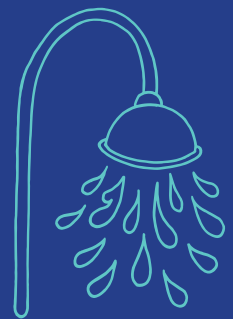


63

TOILETTES PUBLIQUES

1 toilette
pour 7 710 habitants

- Insuffisantes et peu adaptées aux femmes (urinoirs).
- Des quartiers trop peu desservis.



2

DOUCHES PUBLIQUES

1 douche
pour 243 000 habitants

- Douches publiques insuffisantes et inadaptées aux besoins (coût d'1 euro, animaux non acceptés).
- Tickets gratuits (1 ticket par jour et par personne, au CCAS).
- 3 lieux associatifs et 1 camion douche proposent des alternatives.

Principaux constats et défis à relever

- Des services et infrastructures d'eau et d'assainissement peu nombreux et souvent mis en place par des acteurs associatifs.
- Une verbalisation massive du fait d'uriner sur la voie publique (plus de 1 500 amendes de 172 euros chacune) alors que les toilettes sont insuffisantes pour répondre aux besoins.
- Un manque de dialogue et de concertation entre les différents acteurs associatifs et institutionnels qui rend difficile la mise en place de solutions pérennes.
- Avant 2020, une politique municipale défavorable à l'aménagement des terrains et à la mise en place des squats et bidonvilles (coupures d'eau lors de canicules, confiscation de matériel d'approvisionnement, expulsions de zones d'habitats informels, etc.).
- Le manque d'accès à l'eau a des conséquences de santé publique et de pollution environnementale (exposition plus forte aux risques épidémiques et aux pathologies dermatologiques et digestives, exacerbation des inégalités, atteinte à la dignité humaine, difficile réinsertion sociale et professionnelle et atteinte à la réussite scolaire pour les enfants).

Une coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement

- En 2018, Toulouse Métropole a mobilisé, à travers la loi Oudin et le 1 % solidaire, 159 770 euros (intégrant aussi les contributions du délégataire, Veolia Eau) pour financer des projets de solidarité internationale et d'urgence dans le domaine de l'eau et l'assainissement au Kenya, au Togo, en Colombie, en Indonésie, à Madagascar.

Quelles aides au paiement des factures d'eau ?

- Aucun dispositif de tarification sociale ou d'aide préventive n'est en place.
- Existence d'une aide curative en cas de difficultés de paiement ou d'impayés des factures d'eau avec le programme *Eau Inclusive*.

On vous demande votre avis ?

- Aucun dispositif d'information ni de participation citoyenne en matière de gestion de l'eau.

Et en temps de crise sanitaire ?

La crise sanitaire a impulsé une nouvelle dynamique d'échange entre les acteur.rices engagé.es sur les enjeux d'accès à l'eau :

- Les bornes fontaines et sanisettes fermées au printemps 2020 ont été maintenues pendant le 2^e confinement.
- Durant l'année 2020, et grâce à un travail conjoint de la Métropole, du délégataire et d'associations, 98 % des squats et bidonvilles de la métropole ont pu être raccordés à l'eau.

Nos recommandations à l'attention des décideur.ses locaux



1 Recenser les zones et terrains sans accès aménagés à l'eau et à l'assainissement et rendre l'information transparente et accessible à tou.te.s.



2 Assurer la mise en place d'infrastructures publiques d'accès à l'eau et de toilettes réparties sur la commune et adaptées aux besoins des populations précaires.



3 Soutenir et collaborer avec les organisations de la société civile engagées en faveur d'un accès à l'eau et à l'assainissement des populations les plus précaires vivant sur le territoire.



4 Mettre en place des mécanismes de tarification sociale.



5 Développer les mécanismes de participation citoyenne pour l'eau et l'assainissement et la codécision (par exemple à travers la mise en place de commissions consultatives des services publics) avec des approches participatives incluant tous les acteur.rice.s du territoire (élu.e.s, associations, comités d'usager.e.s).